

Aménagement du ruisseau de Cosne

Le bassin versant du ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine, connaît depuis de nombreuses années des phénomènes récurrents d'érosion et de ruissellement des terres agricoles.

Avec l'appui de l'EPAGE Sequana, la commune a souhaité mener une réflexion globale sur le bassin versant (cartographie de sensibilité à l'érosion et au ruissellement du bassin versant de Cosne, remise en herbe sur 86 ha, plantation de haies sur 1 500 m, aménagement du ruisseau de Cosne).

L'étude sur l'aménagement du ruisseau, réalisée par le bureau d'études ARTELIA, s'est finalisée cette année. Elle avait pour objectifs de :

- restaurer la fonctionnalité du milieu naturel aujourd'hui dégradé par le busage du cours d'eau,
- réduire le risque inondation,
- intégrer les contraintes du site (conservation des accès, protection des différents réseaux existants, ...).

Plusieurs scénarios d'aménagement ont été envisagés. Celui retenu par la commune a été l'ouverture du ruisseau et la végétalisation des berges.

Ce projet sera financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de Côte d'Or et la Région Bourgogne Franche-Comté.

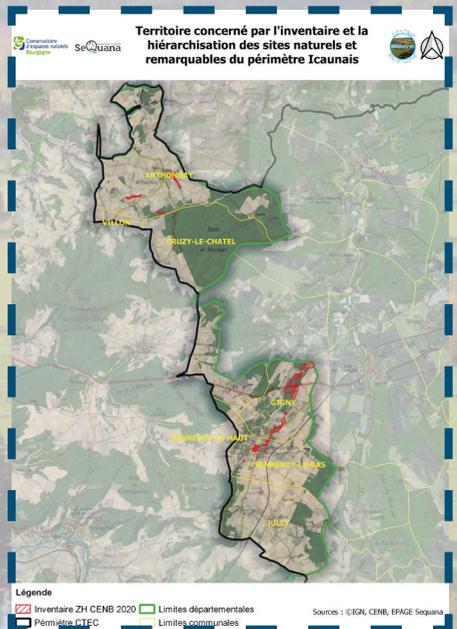
Dans un souci de cohérence, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, qui devrait débuter en 2022, a été confiée à l'EPAGE Sequana.



Photomontage avec découverte du ruisseau et végétalisation des berges au niveau du hameau de Cosne – source : ARTELIA

Inventaire zones humides dans l'Yonne

Une des actions du Contrat de Territoire Eau et Climat porté par l'EPAGE Sequana, qui s'inscrit dans l'enjeu de protection de la biodiversité des zones humides, prévoit « l'inventaire et la hiérarchisation des sites naturels humides remarquables du périmètre icaunais ». En effet, le périmètre de l'EPAGE s'étend depuis 2017 sur une partie du territoire de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne, sur les communes d'Arthonnay, Cruzy-le-Châtel, Gigny, Jully, Sennevoy-le-Haut, Sennevoy-le-Bas et Villon. Ces communes n'avaient donc pas bénéficié des campagnes d'inventaires des milieux humides opérées entre 2008 et 2011.



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne s'est porté maître d'ouvrage pour la réalisation de cet inventaire et a effectué le diagnostic terrain en juin 2020.

L'objectif de ces inventaires est de pouvoir localiser les zones humides et comprendre leur état de santé : sont-elle drainées, surpâturées, accueillent-elles une faune et flore patrimoniales, etc. ? Elles ont ainsi toutes été visitées et notées. Autant de réponses qui permettront de les classer pour savoir où agir en premier.

Cette démarche d'inventaire est un préalable pour toutes les actions de préservation ou de restauration de zones humides. L'EPAGE Sequana pourra par la suite, accompagner les propriétaires ou les bailleurs pour les aider à préserver et/ou restaurer ces sites.

